

DERNIÈRES INFOS

NOUVEAUX MONTANTS DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE SUJÉTIONS SPÉCIALES ET DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IRSSTS) ATTRIBUÉE AUX AGENTS DU CORPS DE CONDUCTEURS AUTOMOBILES ET CHEFS DE GARAGE

ARRÊTÉ DU 21 MAI 2024 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 2002

**IL AURA FALLU ATTENDRE PLUS DE 22 ANS
POUR CES REVALORISATIONS... DE 45%**

LES NOUVEAUX MONTANTS DE L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE EFFECTIVEMENT ACCOMPLIE S'APPLIQUERONT AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFEFCTUÉES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025.

ANCIEN MONTANT <i>/ heure supplémentaire entre 7h et 22h</i>	NOUVEAU MONTANT <i>/ HEURE SUPPLÉMENTAIRE ENTRE 7H ET 22H</i>
11 €	16 €

ANCIEN MONTANT <i>/ heure supplémentaire entre 22h et 7h, dimanches et jours fériés</i>	NOUVEAU MONTANT <i>/ HEURE SUPPLÉMENTAIRE ENTRE 22H ET 7H, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS</i>
20 €	29 €

 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049591529>

Rejoignez-nous



CELLULE COMMUNICATION NATIONALE
DELIENCOURT / BERGER / BEN ASSAYA / MAUSSANT

 **FO** PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR